Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601048-20251204-DELIB2025_31-DE

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN
EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quatre décembre à 18 heures 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Madame Dominique ELIOT, Maire.

Présents : ELIOT Dominique, LE CALOC'H Patrick, SALAÜN Nicole, ALORY Yannig, DUPUY Damien, EMERY Morgan, LE QUAY Michel, PATIN Hélène, HORELLOU Pierre, LUBAC Alexandre.
Absents ayant donné procuration : RACAPE Sonia à LE QUAY Michel.
Absent : LANCELOT Jacky

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Monsieur Michel LE QUAY désigné pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.
Date de convocation : 29 novembre 2025
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

2025/31 : Contrat territorial Lorient Agglomération – Travaux de sécurisation de la voirie et d'équipements des services techniques

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5216-5, autorisant le versement de fonds de concours entre la communauté d'agglomération et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Vu la délibération de Lorient agglomération, en date du 12 décembre 2023, mettant en place le dispositif de contrat territorial et approuvant son règlement d'attribution,

Vu les statuts de Lorient agglomération,

Considérant que la Commune de Lanvaudan souhaite réaliser le projet suivant : Travaux de sécurisation de la voirie et d'équipements des services techniques.

Dans ce cadre il est envisagé de solliciter un fonds de concours à Lorient agglomération au titre du dispositif de Contrat territorial,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **Décide** de demander un fonds de concours d'un montant de 20 164.18 € à Lorient agglomération, au titre du dispositif de contrat territorial, pour le projet de travaux de sécurisation de la voirie et d'équipements des services techniques.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande, notamment la convention portant attribution du Contrat territorial pour ce projet d'investissement et les avenants de prorogation, le cas échéant.

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0

Certifié exact, pour copie conforme

Madame la Maire,
Dominique ELIOT

Le secrétaire de séance,
Michel LE QUAY

MAIRIE DE LANVAUDAN 56240 MORBIHAN